

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DDCT 62 Subventions de fonctionnement (121 950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES (16122) pour une action 'Réalisation d'une fresque murale sur la façade d'un bâtiment située Place Polonceau' (2019_08412).

Article 2: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (89541) pour une action 'Fabrique ton conte animé' (2019_02785). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 3: Une subvention d'un montant de 9200 euros est attribuée à l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PORTE POUCHET (191754) pour une action 'Subvention de fonctionnement "Amélioration et développement d'usages positifs de l'espace public" : ' (2019_08477). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 4: Une subvention d'un montant de 30000 euros est attribuée à l'association CLICHÉS URBAINS (12649) pour une action "'Flandre en Photos"' (2019_08367). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 5: Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association CRESCENDO (9608) pour une action '7 - Ciné Palikao' (2019_04379). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 6: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association CULTURES SUR COUR (16027) pour une action 'Agir ensemble pour les enfants 2cole poissonniers sur espace public' (2019_08371). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 7: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association EYENA (192549) pour une action 'Ateliers photographiques avec les habitants et création d'une exposition dans l'espace public' (2019_08328).

Article 8: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association GABY SOURIRE (1188) pour une action 'Les rendez-vous de la Charbonnière' (2019_03542).

Article 9: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association HOME SWEET MÔMES (161081) pour une action 'Rue aux enfants, rue pour tous!' (2019_02163).

Article 10: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association KTHA COMPAGNIE (20192) pour une action 'Projet de Transformation Temporaire de la rue des amandiers (PTT)' (2019_02968).

Article 11: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association LA CYCLOFFICINE DE PARIS (55983) pour une action 'CycloTour portes du 20è' (2019_02651).

Article 12: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour une action 'constitution d'un collectif d'associations et d'habitants du quartier' (2018_08794). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 13: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE MYSTERE BOUFFE (10828) pour une action 'Ici Même le Haut Belleville' (2019_03099).

Article 14: Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIÈ (8561) pour une action 'Rue aux Enfants- Rue pour tou.te.s' (2019_01902). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 15: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association LES PARQUES (109581) pour une action 'SQUARE MARIN - Dans mon quartier je vis, je vois, je m'exprime, je construit demain.' (2019_08173). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 16: Une subvention d'un montant de 1300 euros est attribuée à l'association LES XEROGRAPHES (13590) pour une action 'se raconter entre Barbès et Stalingrad' (2019_03532).

Article 17: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association MIEUX SE DÉPLACER À BICYCLETTE MDB (13845) pour une action 'Journées de sensibilisation à sécurité routière et marquage- Mairie du 10e' (2019_08488).

Article 18: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association PARIS CULTURE 20EME (19842) pour une action 'Politique de la ville 2019' (2019_01991). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 19: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association PIÈCES MONTÉES (13286) pour une action 'Projet 2 - Animation Espace Public (ligne transversale Espaces Publics)' (2019_03775).

Article 20: Une subvention d'un montant de 950 euros est attribuée à l'association PROTECTION CIVILE PARIS SEINE (16075) pour une action 'Journées sécurité routière 10ème arrdt' (2019_08625).

Article 21: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association RÉGIE DE QUARTIER DU 14E - ASSOCIATION FLORA TRISTAN (13085) pour une action 'Cadre de vie - Donner vie à la rue Paradol !' (2019_03551).

Article 22: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association STRATAJM PARIS (33381) pour une action 'Canaliser l'énergie des jeunes du Parc de Belleville par des animations ludiques' (2019_03726). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 23: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (11901) pour une action 'Mieux partager la grange au belles ensemble"activité voiture-tonneau (2019_08845). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 24: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 121 950 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires au – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO